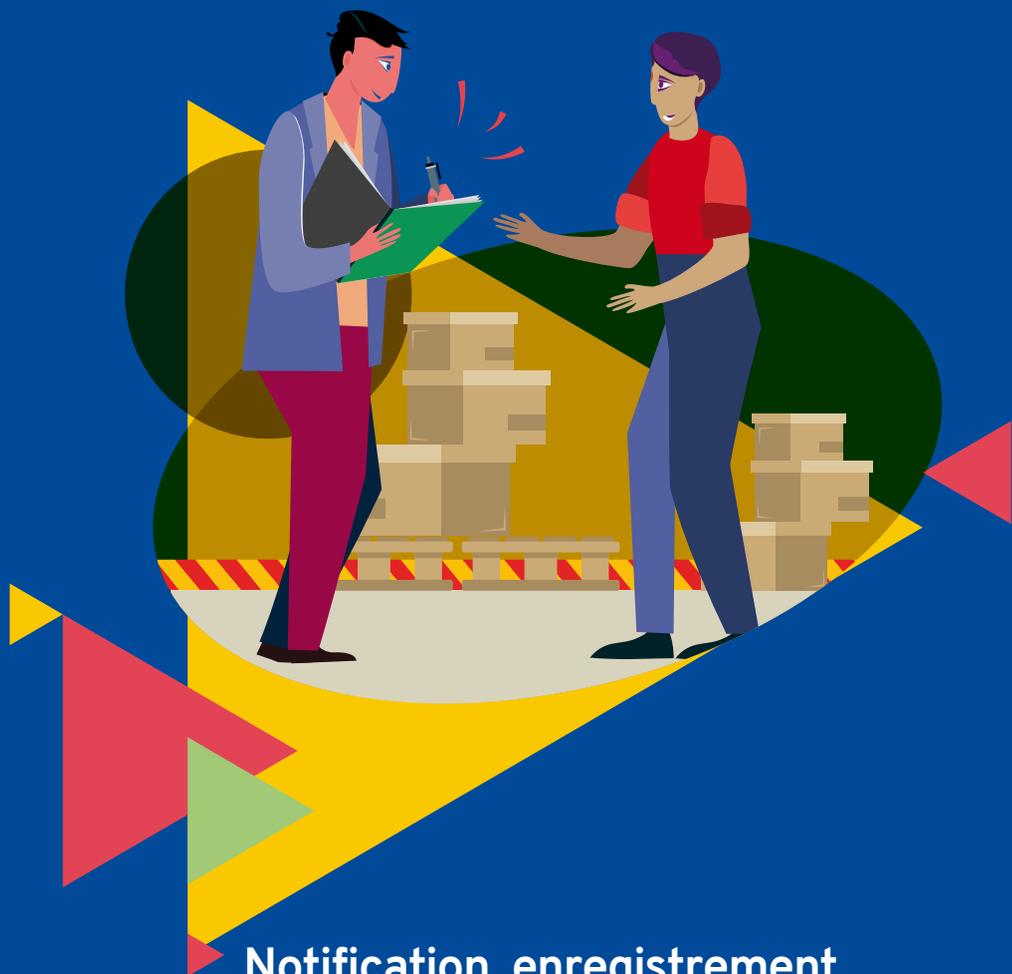




Organisation  
internationale  
du Travail

VISION  
ZERO  
FUND

POUR EMPLOYEURS ET GESTIONNAIRES

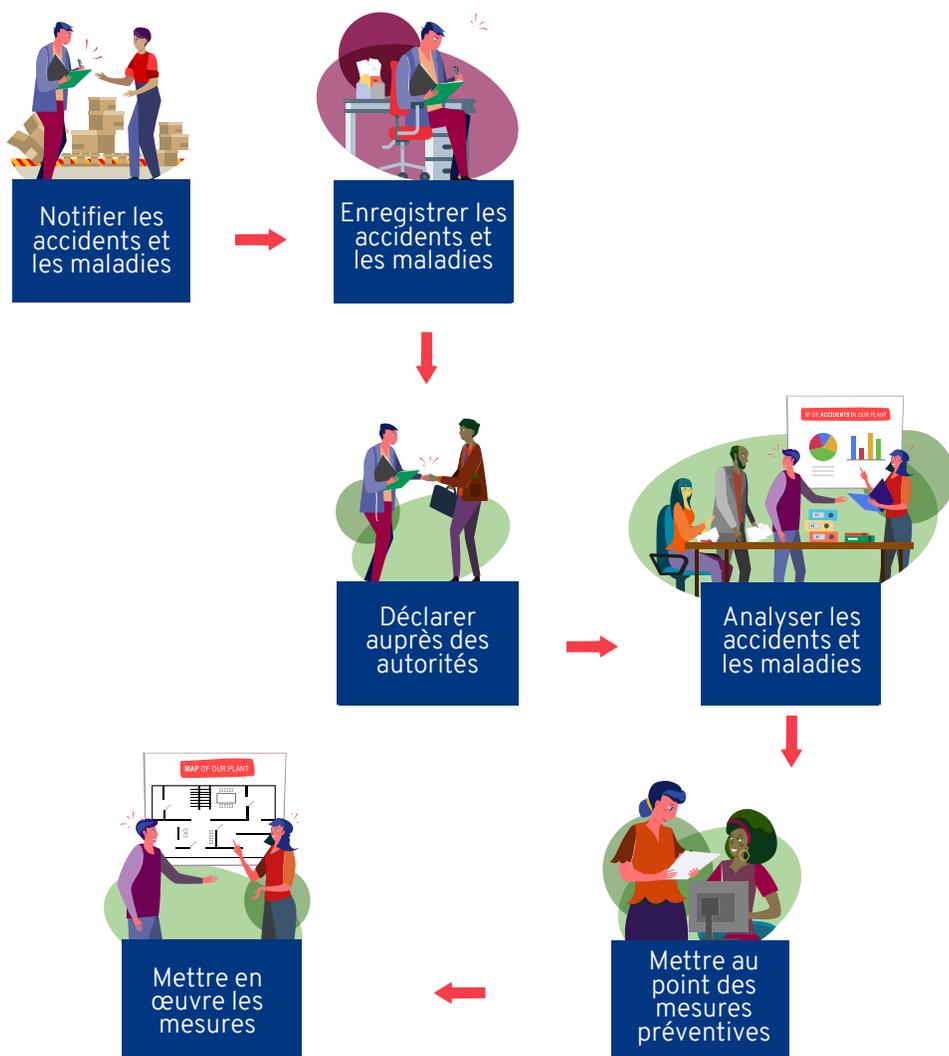


**Notification, enregistrement  
et déclaration des accidents  
du travail et des maladies  
professionnelles:**  
Guide sommaire à l'usage des  
employeurs et des gestionnaires

## ► Introduction

La prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles est essentielle pour la productivité et la pérennité de votre entreprise. Pour prévenir efficacement ces accidents et maladies, il convient de concevoir et de mettre en œuvre des politiques et des stratégies fondées sur des données et informations relatives aux accidents du travail, aux maladies professionnelles, aux accidents de trajet et aux événements dangereux.

► Figure 1. De la notification à la prévention



## ► Objectif

---

L'objectif de ce guide est de fournir des informations concises qui vous aideront, vous et votre équipe, à améliorer et à promouvoir la notification, l'enregistrement et la déclaration des accidents du travail, des maladies professionnelles et, lorsque cela est approprié, des événements dangereux, des accidents de trajet et des cas de maladie dont l'origine professionnelle est soupçonnée, pour une meilleure prévention d'événements similaires, en identifiant leurs causes et en établissant des mesures préventives.

## ► Avant de commencer:

---

### Pourquoi faut-il enregistrer et déclarer les accidents du travail et les maladies professionnelles?

Les normes internationales du travail<sup>1</sup> stipulent que les personnes qui emploient un ou plusieurs travailleurs doivent prendre des dispositions adéquates pour enregistrer les accidents du travail et les maladies professionnelles, et les déclarer aux autorités compétentes.

### S'agit-il d'une obligation en vertu de la législation de mon pays?

Dans la plupart des pays, l'enregistrement des accidents du travail et des maladies professionnelles et leur déclaration aux autorités compétentes est une obligation de l'employeur. Cela peut varier d'un pays à l'autre; c'est pourquoi il importe que vous vous familiarisiez avec les obligations légales de votre pays.

### Quels événements dois-je enregistrer et déclarer à l'autorité compétente de mon pays?

#### ACCIDENT DU TRAVAIL:

tout accident survenu du fait du travail ou à l'occasion du travail et ayant entraîné des lésions mortelles ou non mortelles. ►




---

<sup>1</sup> Instruments juridiques, élaborés par les mandants de l'Organisation internationale du Travail (gouvernements, employeurs et travailleurs), qui définissent les principes et les droits fondamentaux au travail.

## MALADIE PROFESSIONNELLE:

toute maladie contractée à la suite d'une exposition à des facteurs de risque résultant d'une activité professionnelle.



## LÉSION PROFESSIONNELLE:

décès, lésion corporelle ou maladie provoqués par un accident du travail.



Et, lorsque cela est approprié:

## ÉVÉNEMENT DANGEREUX:

tout événement facilement identifiable selon la définition qu'en donne la législation nationale, qui pourrait être cause de lésions corporelles ou d'atteintes à la santé chez les personnes au travail ou dans le public.



## ACCIDENT DE TRAJET:

tout accident ayant entraîné la mort ou des lésions corporelles survenu sur le trajet direct entre le lieu de travail et: (i) le lieu de résidence principale ou secondaire du travailleur; ou (ii) le lieu où le travailleur prend habituellement ses repas; ou (iii) le lieu où le travailleur reçoit habituellement son salaire.



Les définitions ci-dessus sont tirées du [Protocole de 2002 relatif à la convention sur la sécurité et la santé des travailleurs](#). **Veillez à rechercher ces définitions dans la législation nationale de votre pays**, car elles ont peut-être été adaptées au contexte local.

## ► Quelles sont les responsabilités de chacun?

► Figure 2. Notification, enregistrement et déclaration: Par qui? Auprès de qui? Quelle information ?

Ces procédures devraient être spécifiées dans les lois et réglementations nationales. Vérifiez celles de votre pays.

	Par qui?	Auprès de qui?	Quels événements et quelles informations ?
<b>NOTIFICATION</b> 	Les travailleurs	Supérieur direct, personne compétente ou toute autre personne ou entité administrative désignée	<p>Tout accident du travail ou atteinte à la santé survenu au travail ou en relation avec le travail;</p> <p>les maladies professionnelles et les cas de maladie dont l'origine professionnelle est soupçonnée;</p> <p>les accidents de trajet;</p> <p>et les événements dangereux</p>
<b>ENREGISTREMENT</b> 	L'employeur (membre du comité de sécurité et de santé au travail ou responsable des ressources humaines, par exemple), le travailleur indépendant	-	<p>Les accidents du travail, les maladies professionnelles et, lorsque cela est approprié, les événements dangereux, les accidents de trajet et les cas de maladie dont l'origine professionnelle est soupçonnée</p>
<b>DÉCLARATION</b> 	L'employeur, le travailleur indépendant, l'institution d'assurance	Autorité compétente (ministère, service gouvernemental, autre autorité publique)	<p>Les accidents du travail, les maladies professionnelles et, lorsque cela est approprié, les événements dangereux, les accidents de trajet et les cas de maladie dont l'origine professionnelle est soupçonnée</p> <p>La déclaration devra comprendre des données sur: (a) l'entreprise, l'établissement et l'employeur; (b) le cas échéant, les personnes lésées et la nature des lésions ou de la maladie; (c) le lieu de travail, les circonstances de l'accident ou de l'événement dangereux et, dans le cas d'une maladie professionnelle, les circonstances de l'exposition à des dangers pour la santé</p>

## ▶ Que puis-je (en tant qu'employeur) faire pour faciliter la notification?

- ✓ Établir un mécanisme pour que les travailleurs puissent fournir les informations nécessaires aux superviseurs/employeurs, en consultation avec les travailleurs ou leurs représentants ;
- ✓ Fournir des informations et formations aux travailleurs sur le mécanisme de notification;
- ✓ Identifier une ou plusieurs personnes compétentes pour recevoir les informations sur les accidents du travail, les maladies professionnelles, les accidents de trajet et les événements dangereux, et mener des actions de suivi, y compris des enquêtes. Il peut s'agir du responsable ou du représentant de la sécurité et de la santé ou d'un membre du comité de sécurité et de santé au travail, par exemple ;
- ✓ Veiller à ce que des politiques soient mises en place pour éviter l'application de mesures de rétorsion ou de mesures disciplinaires à l'encontre des travailleurs qui effectuent une notification ;
- ✓ Garantir la confidentialité des données personnelles et médicales ;
- ✓ Promouvoir le respect par les travailleurs de l'obligation, conformément à la législation ou à la réglementation nationale, de déclarer tout accident du travail, toute maladie professionnelle ou maladie dont l'origine professionnelle est soupçonnée, tout accident de trajet et tout événement dangereux.

## ▶ Quelles sont les obligations de l'employeur en matière d'enregistrement?

- ✓ Désigner une personne compétente pour préparer et tenir un registre des notifications ;
- ✓ Faciliter la coopération pour l'enregistrement lorsque deux ou plusieurs employeurs exercent des activités simultanément sur un même lieu de travail ;
- ✓ Mettre à jour les enregistrements et veiller à ce qu'ils soient disponibles et facilement consultables à tout moment raisonnable ;
- ✓ Informer les travailleurs et leurs représentants des modalités d'enregistrement ;
- ✓ Informer dûment les travailleurs de tous les accidents du travail, maladies professionnelles, événements dangereux et accidents de trajet afin d'aider les travailleurs et l'employeur à réduire le risque d'exposition à des événements similaires.

## ▶ Quelles sont les obligations de l'employeur en matière de déclaration?

- ✓ En conformité avec la législation nationale, prendre des dispositions au niveau de l'entreprise en vue de déclarer les accidents du travail, les maladies professionnelles, les accidents de trajet, les événements dangereux et les maladies dont l'origine professionnelle est soupçonnée, selon le cas ;
- ✓ Désigner une personne compétente pour préparer le rapport et déclarer à l'autorité nationale compétente ;
- ✓ Déterminer l'attribution de la responsabilité en matière de déclaration lorsque plusieurs employeurs se livrent simultanément à des activités sur un même lieu de travail ;
- ✓ Consulter la législation et la réglementation nationales pour connaître les exigences en matière de déclaration, y compris le délai prescrit.

Les employeurs qui omettent de déclarer à l'autorité compétente, tel que l'exigent la législation et la réglementation nationales peuvent encourir des sanctions ou faire l'objet de poursuites.

## ► Exemple 1 (Singapour)

Que faut-il déclarer ?	Quand et comment faut-il déclarer à l'autorité nationale?	Qui est chargé de la déclaration ?
<p>Un employé se blesse sur son lieu de travail ou contracte une maladie du fait de son exposition à des agents biologiques ou chimiques au travail, ce qui se traduit par un des éléments suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- travaux légers</li> <li>- soins ambulatoires/ hospitalisation</li> <li>- maladie professionnelle</li> <li>- décès</li> </ul>	<p>Si l'employé décède des suites de ses blessures ou de la maladie, <b>le commissaire pour la sécurité et la santé au travail doit en être informé immédiatement.</b></p> <p><b>Soumettre un rapport</b> en respectant les délais suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- accident mortel: dans les 10 jours suivant l'accident</li> <li>- accident non mortel: dans les 10 jours suivant la première notification de l'accident par l'employeur</li> </ul>	L'employeur
<p>Un employé décède pendant son travail ou sur le lieu de travail en raison de son travail.</p>	<p><b>Déclarer au commissaire pour la sécurité et la santé au travail</b> dès que raisonnablement possible et soumettre un rapport dans un délai de 10 jours.</p>	L'employeur
<p>Un travailleur indépendant ou un membre du public (visiteur, acheteur, client) décède sur le lieu de travail en raison du travail.</p>	<p><b>Déclarer au commissaire pour la sécurité et la santé au travail</b> dès que raisonnablement possible et soumettre un rapport dans un délai de 10 jours.</p>	L'occupant du lieu de travail (personne responsable du travail effectué sur le lieu de travail)
<p>Un travailleur indépendant ou un membre du public (visiteur, acheteur, client) est blessé en raison du travail et se rend à l'hôpital pour y être soigné.</p>	<p><b>Déclarer au commissaire pour la sécurité et la santé au travail</b> dès que cela est raisonnablement possible.</p>	L'occupant du lieu de travail (personne responsable du travail effectué sur le lieu de travail)

## ► Exemple 2 (Éthiopie)

Que faut-il déclarer ?	Quand et comment faut-il déclarer à l'autorité nationale?	Qui est chargé de la déclaration ?
<p>Toutes les lésions professionnelles qui, en raison de leur gravité, empêcheraient le travailleur de reprendre son travail habituel immédiatement après le traitement, ou à la date prévue.</p> <p>Les lésions énumérées à l'article 57, paragraphe 5, de la directive 2008 en matière de sécurité et de santé au travail.</p> <p>Toutes les maladies professionnelles énumérées à l'annexe 7 de la directive 2008 en matière de sécurité et de santé au travail.</p>	<p>Au ministère du Travail et des Affaires sociales:</p> <p>Dans les 3 jours suivant la survenance d'un accident privant le <b>travailleur de la possibilité de percevoir l'intégralité de son salaire ou ouvrant droit à une aide médicale.</b></p> <p>Dans les 14 jours sur le formulaire type.</p> <p><b>Le ministère du Travail et des Affaires sociales doit être immédiatement informé de tout décès</b> par téléphone ou tout autre moyen de communication et un rapport doit être soumis par écrit.</p>	<p>L'employeur</p>

Source: d'après la directive 2008 sur la santé et la sécurité au travail, articles 55-58 (République fédérale démocratique d'Éthiopie, ministère du Travail et des Affaires sociales).

## ► Formulaires

### ► Exemple de formulaire de notification sur le lieu de travail :

Informations relatives à l'événement			
Lieu		Type d'événement	<input type="checkbox"/> Lésion
Date			<input type="checkbox"/> Maladie ou maladie soupçonnée
Heure			<input type="checkbox"/> Dommages matériels
Personnes impliquées			<input type="checkbox"/> Événement dangereux
Activité professionnelle concernée			
Description de l'événement (avec le plus de détails possible)			
En cas de lésion			
Informations sur la personne concernée	Nom		
	Date de naissance		
	Sexe		
	Service		
	Poste		
	Date d'entrée en fonction		
	Nom du superviseur		
Description de la lésion			
Compte-rendu de l'événement par la personne concernée (description)			
Nom(s) du ou des témoin(s)			
Compte-rendu de l'événement par les témoins (description)			
Observations			
Premiers secours/soins médicaux			
Nom de la personne qui complète le rapport			
Date de la notification			
Signature du travailleur .....		Date .....	
Signature du superviseur .....		Date .....	

Source: Cet exemple est adapté des directives (*Workplace Safety and Health Guidelines: Investigating Workplace Incidents for SMEs*) du Conseil de la sécurité et de la santé au travail et du ministère de la Main-d'œuvre de Singapour (2013) et du Manuel du participant de l'OIT pour *Améliorer la sécurité et la santé au travail dans les petites et moyennes entreprises* (2021).

## Pour des exemples de formulaires de notification, d'enregistrement et de déclaration, veuillez consulter les documents de référence suivants:

- ▶ États-Unis, Administration de la sécurité et de la santé au travail (OSHA):
  - Formulaire de l'employé pour la notification des blessures, maladies ou incidents liés au travail (en anglais)
  - Formulaires d'enregistrement des accidents du travail et maladies professionnelles (en anglais)
- ▶ Royaume-Uni, Exécutif de la sécurité et de la santé au travail (HSE)
  - Formulaires de déclaration des accidents du travail, des maladies, des événements dangereux et des incidents liés au gaz (en anglais)
- ▶ Singapour, Ministère de la Main-d'œuvre:
  - Exigences en matière de déclaration et formulaires connexes (en anglais)

**Assurez-vous de disposer des formulaires que vous devez remplir dans votre pays.**

## ▶ Références

- ▶ Convention (n° 155) sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981.
- ▶ Protocole de 2002 relatif à la convention (n° 155) sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981.
- ▶ Organisation internationale du Travail. 1996. *Enregistrement et déclaration des accidents du travail et des maladies professionnelles*. Recueil de directives pratiques du BIT, Bureau international du Travail, 1996.
- ▶ Organisation internationale du Travail. 2021. *Améliorer la sécurité et la santé au travail dans les petites et moyennes entreprises : Manuel du participant*. Genève, Bureau international du Travail, 2021.
- ▶ Federal Democratic Republic of Ethiopia, Ministry of Labour & Social Affairs, Occupational Safety and Health Directive 2008, articles 55-58.
- ▶ Singapour, Workplace Safety and Health Council, and Ministry of Manpower. 2013. *Workplace Safety and Health Guidelines: Investigating Workplace Incidents for SME*.
- ▶ Singapour, Ministry of Manpower (sans date). *Work-related accidents: what and when to report*, <https://www.mom.gov.sg/workplace-safety-and-health/work-accident-reporting/what-and-when-to-report>

# VISION ZERO FUND

Service de l'administration du travail, de l'inspection du travail et de la sécurité et santé au travail (LABADMIN/OSH)

## Organisation Internationale du Travail

Route des Morillons 4 CH-1211  
Geneve 22 Suisse

[ilo.org/vzf](http://ilo.org/vzf)  
[vzf@ilo.org](mailto:vzf@ilo.org)

### Donateurs actuels et passés



Ce guide est un produit du projet du Fonds Vision Zéro *Filling data and knowledge gaps on OSH in GSCs to strengthen the model of shared responsibility*. Ce document a été réalisé avec l'aide financière de l'Union européenne. Les points de vue qui y sont exprimés ne peuvent en aucun cas être considérés comme reflétant l'avis officiel de l'Union européenne.



Organisation  
internationale  
du Travail

SECURITE  
+ SANTE  
POUR TOUS

Le Fonds Vision Zéro fait partie de l'initiative Sécurité + Santé pour tous, programme phare de l'OIT visant à instaurer une culture du travail saine et sûre.